



Aéroclub Albert Baron

Aérodrome - Fief du Bournet - 17320 Marennnes

Tél. 07.82.86.40.70

Mail : aero.albert.baron@hotmail.fr

Site internet : <http://aeroclub-marennnes.wixsite.com/albert-baron>

Envol du BIA - session 2021/2022

Le BIA - Brevet d'Initiation Aéronautique - est une formation aéronautique, théorique et pratique, pour les jeunes passionnés par l'aviation, dès la 3ème.

1. Les objectifs

-> Le BIA, soutenu par la Fédération Française Aéronautique (FFA) et le Ministère de l'Éducation Nationale, a pour objectif de permettre aux jeunes motivés la découverte du monde de l'aviation, de l'étudier, de le comprendre, de détenir un diplôme reconnu, de les aider à préparer leur avenir dans le vaste univers de l'aéronautique, de leur donner aussi l'envie de piloter et de leur offrir l'opportunité de devenir un pilote privé avec le PPL (*Private Pilot Licence*).

2. Le contenu

-> Un enseignement théorique de 50 heures environ, sanctionné par un examen national et reconnu par un diplôme de l'Éducation Nationale. L'Aéroclub Albert Baron intègre les jeunes dès le niveau de la 3^{ème}. La formation est dispensée en une seule année de novembre à mai.

-> Un stage pratique d'une heure aux commandes d'un avion monomoteur « Robin » en 2 vols de 30 minutes d'initiation au pilotage et à la navigation aérienne.

Le 1^{er} vol s'effectuera au cours de la formation ; le second après l'obtention du BIA.

3. Pour s'inscrire

-> Avant le 13 novembre 2021 : inscription auprès de l'**Aéroclub Albert Baron** directement ou par l'intermédiaire de **votre établissement scolaire** (collège - lycée) dans le cadre de la **convention** signée avec votre établissement scolaire.

-> Compléter le dossier d'inscription

(à retirer auprès de votre établissement scolaire ou à télécharger sur le site internet du club).

-> Forfait unique de participation : **75 €**.

4. L'enseignement théorique = 50 heures sur une seule année (dès la 3ème)

Programme : Aérodynamique et mécanique du vol. Connaissance des aéronefs.

Instrumentation de bord. Le système propulsif. Structure et matériaux.

Météorologie. Aérologie. Navigation. Règlementation et circulation aériennes.

Sécurité des vols. L'aérodrome. Histoire de l'aéronautique et de l'espace.

Épreuve facultative d'anglais (+ 30 min).

5. L'examen

-> **Février 2022** : Inscription à l'examen du BIA auprès de l'Académie de Poitiers via l'application CYCLADES.

-> **L'examen :**

(QCM composé de 100 questions - durée de 2H30) a lieu un mercredi après-midi vers la mi-mai.

Où ? Pour Marennnes et sa périphérie, dans un établissement scolaire de **Royan**.

-> **Les résultats** : Ils sont publiés dans les 15 jours suivants par l'Académie de Poitiers (sont reçus à l'examen les candidats dont la moyenne est égale ou supérieure à 10/20).

-> **En septembre 2022** : Remise des diplômes.

Livre à se procurer (facultatif) :

«**Mon premier brevet aéronautique**» (5ème édition) - Éditions Cépaduès.

Lieux des cours :

- Aéroclub de Marennes 2 samedis
- En établissement scolaire 10 mercredis après-midi
- A l'aéroclub : Stage de révisions, vols et QCM 2^{ème} semaine des vacances de Pâques

Les formateurs/accompagnateurs :

Thierry Kouvtanovitch, Daniel Merlin, Laurent Lacroix, Philippe Lacroix, Georges Gomichon.

6. Après l'obtention du BIA, possibilité de préparer le Brevet de Pilote Privé (PPL) ou au LAPL :

La préparation du PPL (*Private Pilot License*) ou d'un LAPL (*Light Aircraft Pilot License*) est une suite logique du BIA.

Se renseigner à l'aéroclub auprès du président Thierry Kouvtanovitch ou de l'instructeur Daniel Merlin.

Des bourses substantielles sont attribuées par la Fédération Française Aéronautique (FFA) aux jeunes élèves-pilotes de moins de 21 ans et titulaires du BIA :

- au lâché (avant 21 ans)..... 335 €
- à la délivrance de l'ABL 335 € (+ 165 € si BIA)
- à l'obtention du théorique + BIA 75 € (+ 25 € si licence jeunes ailes)
- à l'obtention du PPL 670 €

Soit un total cumulé de 1.605 € dont 240 € obtenus avec le seul BIA !

7. Planning des Cours - Session 2021/2022 :

B.I.A. Aéroclub Albert Baron		
Année scolaire 2021 - 2022		
Date des cours	Lieu et horaire	Thème abordé
mercredi 17 novembre 2021	Etablissement scolaire - 14h - 17 h	Météorologie - aérologie
mercredi 01 décembre 2021	Etablissement scolaire - 14h - 17 h	Météorologie - aérologie
mercredi 15 décembre 2021	Etablissement scolaire - 14h - 17 h	Météorologie - aérologie
mercredi 12 janvier 2022	Etablissement scolaire - 14h - 17 h	Mécanique du vol et aérodynamique
mercredi 26 janvier 2022	Etablissement scolaire - 14h - 17 h	Mécanique du vol et aérodynamique
mercredi 09 février 2022	Etablissement scolaire - 14h - 17 h	Mécanique du vol et aérodynamique
mercredi 02 mars 2022	Etablissement scolaire - 14h - 17 h	Connaissance des avions légers
mercredi 16 mars 2022	Etablissement scolaire - 14h - 17 h	Connaissance des avions légers
samedi 26 mars 2022	Marennes aéroclub - 10h - 17h	Connaissance des avions légers
mercredi 30 mars 2022	Etablissement scolaire - 14h - 17 h	Navigation Sécurité Réglementation
samedi 02 avril 2022	Marennes aéroclub - 10h - 17h	Navigation Sécurité Réglementation
mercredi 13 avril 2022	Etablissement scolaire - 14h - 17 h	Navigation Sécurité Réglementation
semaine du 25 au 29 avril 2022	Marennes aéroclub - 10h - 17h	Anglais + Révisions + QCM + vols
Module d'Histoire Aéronautique réparti sur les autres modules. Le choix de l'établissement scolaire sera fonction du nombre de candidats par établissement.		
Sorties pédagogiques (les dates seront précisées en temps voulu) : Base aérienne de Cognac, Musée Aéronautique de Rochefort...		

**Bonne préparation au BIA !
Bons vols en toute sécurité !**

Thierry Kouvtanovitch
Président
Aéroclub Albert Baron - Marennes



Aéroclub Albert Baron
Aérodrome - Fief du Bournet - 17320 Marennnes

Tél. **07.82.86.40.70**
Mail : aero.albert.baron@hotmail.fr
Site internet : <http://aeroclub-marennnes.wixsite.com/albert-baron>

Convention BIA 2021/2022

Dans le cadre du BIA, tout candidat dont l'établissement scolaire a signé une convention avec l'ACABM s'engage à :

- suivre les cours théoriques
- suivre le stage obligatoire d'une semaine de formation théorique pendant la deuxième semaine de vacances scolaires de pâques, à l'aéroclub dans le cadre de la préparation à l'examen prévu au mois de mai.
- participer aux diverses interventions sur les métiers de l'aéronautique/sorties pédagogiques.

Il devra :

- régler l'adhésion de 75 euros qui couvre :
 - les cours
 - un ou deux vols en avion de tourisme
 - l'adhésion au club (valable 2 ans)
 - une clef USB 8 go contenant les cours, QCM et informations.
- fournir
 - la photocopie recto/verso de la carte d'identité du candidat.

L'adhésion au club sera valable jusqu'au 31 décembre 2023 pour les candidats désireux d'apprendre à piloter. Le succès à l'épreuve du BIA permettra aux futurs élèves-pilotes d'obtenir des bourses supplémentaires à chaque étape de la formation.

Président de l'Aéroclub Albert Baron Marennnes

Nom de l'établissement scolaire :

Nom / Prénom :

Classe :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nom du père

signature lu et approuvé

Nom de la mère.....

signature lu et approuvé



Aéroclub Albert Baron

Aérodrome - Fief du Bournet - 17320 Marennes

Tél. **07.82.86.40.70**

Mail : aero.albert.baron@hotmail.fr

Site internet : <http://aeroclub-marennes.wixsite.com/albert-baron>

Fiche Individuelle de Renseignements - BIA 2021/2022

1.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :Lieu de naissance :

Adresse postale :

.....

Téléphone fixe :Portable :

Adresse mail :

Facebook :

2.

Niveau d'études :

Classe de : Lycée / Collège :

Adresse de l'établissement :

.....

3.

Élèves mineurs :

Responsable légal :

Adresse :

Téléphone/Portable :

Adresse courriel :



Aéroclub Albert Baron

Aérodrome - Fief du Bournet - 17320 Marennnes

Tél. 07.82.86.40.70

Mail : aero.albert.baron@hotmail.fr

Site internet : <http://aeroclub-marennnes.wixsite.com/albert-baron>

BIA Règlement interne - 2021/2022

- L'adhésion de 75 € est acquise pour l'année et non remboursable.
- La ponctualité est de rigueur.
- Tout candidat perturbant par son comportement le déroulement des cours ou ayant des résultats non satisfaisants par son manque d'implication dans son travail peut être exclu !
- Les absences doivent être justifiées.
- L'utilisation des téléphones portables est interdite pendant les cours, ils devront être éteints.
- En cas d'urgence, vous autorisez la ou les personnes encadrant le BIA à prendre toutes décisions nécessaires.

Signatures

Père

Mère

Candidat



Aéroclub Albert Baron
Aérodrome - Fief du Bournet - 17320 Marennes

Tél. **07.82.86.40.70**
Mail : aero.albert.baron@hotmail.fr
Site internet : <http://aeroclub-marennes.wixsite.com/albert-baron>

Autorisation parentale **Vols BIA « formation pratique » 2021/2022**

Je soussigné(e)

Responsable légal(e) de (Élève BIA)

Autorise

mon fils / ma fille * à effectuer

les vols organisés par l'Aéroclub Albert Baron
dans le cadre de la formation pratique du Brevet d'Initiation à l'Aéronautique (BIA).

J'atteste détenir un contrat chef de famille Assurance "RC" + individuelle corporelle
pour mon fils / ma fille *

Le / /

Signatures des Parents :

* *razer la mention inutile*



Aéroclub Albert Baron
Aérodrome - Fief du Bournet - 17320 Marennes

Tél. **07.82.86.40.70**
Mail : aero.albert.baron@hotmail.fr
Site internet : <http://aeroclub-marennes.wixsite.com/albert-baron>

Autorisation parentale Vols hors B.I.A.

Je soussigné(e)

Responsable légal(e) de (Élève BIA)

Autorise

mon fils / ma fille * à participer à effectuer

des vols à bord de l'avion de l'Aéroclub Albert Baron
ou à bord d'appareils appartenant à des pilotes privés, membres de l'Aéroclub Albert Baron,

en complément des vols réalisés dans le cadre de la formation pratique du Brevet d'Initiation à l'Aéronautique (BIA).

Cette autorisation est valable à tout moment le temps de la formation, jusqu'au 1^{er} octobre 2022.

Le / /,

Signatures des Parents :

* *razer la mention inutile*



Aéroclub Albert Baron
Aérodrome - Fief du Bournet - 17320 Marennes

Tél. **07.82.86.40.70**
Mail : aero.albert.baron@hotmail.fr
Site internet : <http://aeroclub-marennes.wixsite.com/albert-baron>

Autorisation parentale **Vols ULM - B.I.A. 2021/2022**

Je soussigné(e)

Responsable légal(e) de (Élève BIA)

Autorise

mon fils / ma fille * à effectuer

des vols en ULM de la société Air ULM 17
ou ceux appartenant à des pilotes privés, membres de l'Aéroclub Albert Baron

en complément des vols réalisés dans le cadre de la formation pratique du Brevet d'Initiation à l'Aéronautique (BIA).

Le / /

Signatures des Parents :

* *razer la mention inutile*



Aéroclub Albert Baron

Aérodrome - Fief du Bournet - 17320 Marennes

Tél. **07.82.86.40.70**

Mail : aero.albert.baron@hotmail.fr

Site internet : <http://aeroclub-marennes.wixsite.com/albert-baron>

BIA Autorisation parentale pour le transport Année scolaire 2021/2022

Nous autorisons les personnes adultes responsables dans le cadre du BIA ou parents d'élèves BIA à transporter mon enfant dans leur véhicule personnel ou transport en commun, lors des sorties organisées dans le cadre du BIA, ainsi que pour se rendre aux cours et rentrer à notre domicile.

Nom de l'établissement :

Nom et prénom de l'élève :

Nom et prénom de la mère :

Date : Signature

Nom et prénom du père :

Date : Signature

Ou du représentant légal :

Date : Signature



Aéroclub Albert Baron

Aérodrome - Fief du Bournet - 17320 Marennes

Tél. 07.82.86.40.70

Mail : aero.albert.baron@hotmail.fr

Site internet : <http://aeroclub-marennes.wixsite.com/albert-baron>

Autorisation d'utiliser des images fixes ou animées réalisées dans le cadre BIA

Dans le cadre des activités concernées par le BIA des images fixes ou animées sont réalisées. Nous serons amenés éventuellement à les utiliser dans :

- Les différentes publications des établissements scolaires et partenaires du BIA.
- Les sites internet des établissements scolaires, de l'aéroclub et partenaires du BIA
- Presse écrite
- Reportages télévisés

En application de la Loi Informatique et Libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le talon ci-dessous.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement). Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écartier votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

Nous soussignés :
responsables légaux de l'enfant

autorisons / n'autorisons pas *

toutes personnes concernées et uniquement dans le cadre du BIA à utiliser des photos et des films de notre enfant prises au cours des activités.

* *Barrer la mention inutile*

A

Le / /

Signatures des Parents